



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 15 février 2018, adressée au  
Secrétaire général par la Mission permanente de la Finlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), que la Finlande a créé, le 23 janvier 2018, un registre des objets lancés sur une orbite terrestre ou au-delà.

La création et le contenu du registre sont prévus à l'article 6 de la loi sur les activités spatiales (loi n° 63/2018) et à l'article 4 du décret du Ministère de l'économie et de l'emploi sur les activités spatiales (loi n° 74/2018), tous deux entrés en vigueur le 23 janvier 2018.

Le Ministère de l'économie et de l'emploi gère le registre. Ses coordonnées sont les suivantes :

Ministère de l'économie et de l'emploi  
B.P. 32, FI-00023 GOUVERNEMENT, Finlande  
Tél : +358 29 516001  
Courrier électronique officiel : [kirjaamo@tem.fi](mailto:kirjaamo@tem.fi)  
Site Web : <http://tem.fi/en/space>

Le registre peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

<http://tem.fi/en/registry-of-space-objects>

